Envoyé en préfecture le 19/01/2024
Reçu en préfecture le 19/01/2024
Publié le
ID : 014-200064954-20240115-2024_01_02-DE

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date d'affichage : 19/01/2024

2024-01-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 15 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le dix janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DESGUEE Jérémie, GALLIER Erick, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, LEROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PATIENCE Mickael, RAVACHE Jérôme,

Absents excusés :

GILBERT Sébastien donne pouvoir à Christian VENGEONS ; PELTIER Virginie donne pouvoir à DESGUEE Jérémie ; FRENEE Anais donne pouvoir à LECUYER Josiane ; GILETTE Valérie donne pouvoir à MOTTIN Christelle, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky ; DAUTY Virginie (sans pouvoir)

Présents : 16 à 17 ***Pouvoirs*** : 5 ***Votants*** : 21 à 22 selon les sujets

Arrivé à 20h18, Monsieur PATIENCE a pu prendre part au vote à partir de la délibération 2024-01-02.

La séance a été ouverte à 20h05.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Urbanisme : Convention de servitude ENEDIS

Délibération 2024-01-02

VU la convention de servitude établie par ENEDIS concernant la parcelle B0275 (la conardière) ;

Considérant que la servitude est consentie à titre gratuit et conclue pour la durée des ouvrages ;

Décision : **22 POUR** **0 CONTRE** **0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de servitude annexée au registre de délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire de signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Certifié exécutoire le 19/01/2024,
Le Maire, Christian VENGEONS

MAIRIE VAL D'ARRY (CALVADOS)

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

MAIRIE VAL D'ARRY (CALVADOS)